

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau n°13

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 14 mars 2018 – 18h00**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu du bureau du 22 mars 2017

2-SCoT Graylois

- Révision allégée du PLU de Champlitte : demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation.

3- Fonctionnement du PETR

- Proposition de participation financière des EPCI membres pour 2018,
- Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?

4-Conseil de développement

- Remplacement ou vacance de postes ?

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 18 heures, une réunion de Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la Salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 6 mars 2018.

Membres du bureau présents : CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles.

Porteur d'un pouvoir : HENNING Frederick pour ALLIOT Michel.

Membres excusés : ALBIN Michel, ALLIOT Michel (pouvoir donné).

Equipe technique : BARON-MAIRE Laurence, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie, RAMAGET Amélie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli les membres du bureau et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h.

Patrice LAVOYE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 22 mars 2017

Le président rappelle aux participants qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu du bureau du 22 mars 2017.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans autre observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Le bureau du PETR valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 mars 2017.

2-SCoT Graylois

■ Révision allégée du PLU de Champlitte : demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation.

Le président explique que la commune de Champlitte a transmis au PETR un projet de révision allégée de son PLU et expose le projet, avec l'appui de Gilles TEUSCHER (voir note explicative en annexe).

Il rappelle que :

1-la procédure a été prescrite par délibération du conseil municipal le 29 novembre 2017 et que la révision allégée du PLU concerne :

- Le reclassement de parcelles UY en zone A,
- Le reclassement de parcelles AU et A en UY.

2-Selon les articles L.153-40 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le Pays Graylois, en portant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, est devenu une Personne Publique Associée. Il doit donc émettre un avis sur les projets de révision des PLU.

3-Le SCoT Graylois n'étant pas approuvé et rendu opposable, l'analyse du projet ne peut être réalisée sur la base de la vérification de la compatibilité du document avec le SCoT.

Dans cette attente, l'analyse du projet est réalisée au regard de l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'au regard des objectifs fixés dans le cadre de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT.

Il appelle les membres du bureau à faire connaître leurs observations et à rendre un avis sur le dossier.

→ Après en avoir délibéré, le bureau du PETR :

- **émet un avis favorable sur le projet de révision allégée du PLU de Champlitte,**
- **demande que le présent avis soit joint au dossier d'enquête publique.**

VOTE :

Membres en exercice : 8

Délégués présents : 6

Délégués représentés : 1

Ayant voté pour : 6

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 1 (G.Teuscher, maire de Champlitte)

3-Fonctionnement du PETR

■ Proposition de participation financière des EPCI membres pour 2018

Le président rappelle qu'en 2017, la cotisation du PETR était de 3,13 euros / habitant (1,10 euro pour le SCoT et 2,03 euros pour les missions Pays).

Il annonce qu'une perte de 222 habitants est constatée sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 (ce qui correspond à une baisse de la cotisation de 694,86 euros) et fait remarquer qu'entre 2015 et 2018, le territoire a perdu 2.000 habitants, ce qui représente une perte financière d'environ 7.000 euros.

Il revient sur la fin d'exercice 2017 et le début d'exercice 2018 qui sont compliqués pour le PETR, dans la mesure où la structure est confrontée à un décalage de trésorerie entre les sommes qu'elle doit avancer pour les projets et/ou l'ingénierie et le versement effectif des subventions mobilisées (parfois plus d'un an après, comme c'est le cas pour les opérations éligibles à l'appel à projets TEPcv).

Il souligne que la situation est perturbante pour les agents du PETR qui se posent la question de la pérennité de leurs postes.

Il insiste sur l'importance de pouvoir conserver les postes et de continuer les actions du PETR et attire l'attention du Bureau sur le besoin de faire évoluer dès 2019 la cotisation à la hausse (entre 0,5 et 1 euro), soit de manière progressive, soit en une fois.

Pour 2018, il propose de maintenir les montants demandés aux EPCI en 2017 afin de combler la baisse du nombre d'habitants et de permettre au PETR la poursuite de ses actions, soit une cotisation à 3,15 euros / habitant, répartie de la manière suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2018	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.428	67.498,20 €
CC des Quatre Rivières	9.992	31.474,80 €
CC des Monts-de-Gy	6.326	19.926,90 €
TOTAL	37.746	118.899,90 €

➔ **Les membres présents rendent un avis favorable sur la proposition de participation financière 2018 des EPCI membres et autorisent le président à la présenter en comité syndical pour validation.**

■ Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?

Le président soumet à la réflexion du Bureau le projet de déménagement du PETR dans les locaux du futur hôtel communautaire de la CC Val de Gray.

➔ **Après discussion, les membres présents rendent un avis favorable.**

4-Pays Graylois

■ Conseil de Développement : remplacement ou vacance de postes ?

Le président explique que pour la période 2015-2020, 22 membres ont été désignés pour composer le conseil de développement du Pays. Suite à des démissions et des radiations de membres, il souhaite engager une réflexion avec le Bureau puis avec le comité syndical pour savoir s'il faut remplacer les postes ou les laisser vacants.

Laurence BARON-MAIRE fait un point sur les démissions / radiations sur la période 2016-2018 (*voir liste en annexe*).

Elle évoque également Christian BOUDOT, membre depuis ses débuts et désigné à l'époque pour participer aux travaux du conseil en tant que conseiller municipal. Ce dernier a en effet démissionné de son mandat de conseiller chanitois en 2017 mais a, malgré tout, souhaité continuer à participer aux travaux du conseil en tant qu'habitant du territoire.

Elle indique qu'à ce jour :

- le conseil ne compte plus que 13 membres « actifs »,
- sur ces 13 membres, seuls 7-8 viennent de manière régulière aux séances de travail proposées, ce qui pose question pour la répartition de la charge de travail.
- ces membres réguliers s'interrogent fortement sur l'utilité de leur travail, qu'ils considèrent être peu représentatifs à 7-8 et enfin qu'ils se sentent démotivés face au peu de reconnaissance qu'ils en tirent,
- trois nouvelles personnes du secteur Val de Gray ont manifesté leur intérêt pour intégrer le conseil : Pierre CALVAT (Gray), Anne-Marie CARDIEL (Oyrières) et Bernard MAIRE (Velesmes-Echevanne).

Gilles TEUSCHER indique qu'il a échangé avec Laurence BARON-MAIRE sur ce point et que cela ne lui pose pas de problème, dans la mesure où Christian BOUDOT compte justement parmi les membres « actifs » du conseil.

Frederick HENNING propose de les inviter, à titre consultatif, à chaque séance du comité syndical ainsi qu'aux ateliers de travail du SCoT par exemple, pour qu'ils se sentent plus impliqués dans le fonctionnement de la structure.

Claude PAILLARD propose un nouvel appel à candidature pour essayer de trouver de nouveaux acteurs associatifs, économiques ou des habitants du territoire prêts à s'investir dans le conseil.

→ Les membres du Bureau présents rendent un avis favorable :

- **pour inviter, à titre consultatif, les membres du conseil aux séances du comité syndical et aux ateliers SCoT,**
- **pour lancer un nouvel appel à candidatures.**

→ Une proposition en ce sens sera faite en comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 18h20.